

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
15 mars 2023

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 MARS 2023 – 18H

PRESENTS :

PRESIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Philippe JACQUELIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Michel QUINET, Philippe RUPIN, Didier SAINT-EVE.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Olivier BAYLE, Pascal BORTOT, Gilles CARRE, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Dominique VERET.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Rémy MORIN, Gérard ROY, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Jacques BARTHELEMY, Michel CADOUX, Alain CARTRON, Pascal GRAPPIN, Christophe LUCAND.

POUVOIRS :

- Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Denis THOMAS a donné pouvoir à Jean MAREY
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL

Avec 20 élus présents, le quorum de 19 élus est atteint, le comité peut valablement délibérer.

Valérie DUREUIL est désignée comme secrétaire de séance.

Pierre BOLZE précise que Michel CADOUX, membre du Comité Syndical représentant la Communauté de Communes a démissionné de l'ensemble de ces mandats au 1^{er} mars 2023. La Communauté de Communes devra donc désigner un nouveau membre du Comité Syndical qui sera installé à la prochaine séance.

Pierre BOLZE, Président du syndicat mixte du SCoT, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente du 01.02.2023
- Délibérations :
 - o C 23/05 – Budget principal compte de gestion 2022
 - o C 23/06 – Compte administratif et affectation des résultats 2022 – Budget principal

- C 23/07 – Budget primitif principal – Exercice 2023
- C 23/08 – Répartition de la contribution année 2023
- C 23/09 – Avis sur le projet arrêté de PLU de Bouze-lès-Beaune
- C 23/10 – Désignation d'un référent au comité de sélection FEDER

– Point sur l'enquête publique et les observations reçues

Le Procès-Verbal de la séance précédente en date du 01 février 2023 est adopté après avoir été rectifié au niveau des pouvoirs à la demande de Pascal BORTOT.

Pierre BOLZE présente le budget principal et le compte de gestion 2022, le compte administratif et l'affectation des résultats, le budget primitif principal pour 2023.

La délibération C 23/05 portant sur le compte de gestion du budget principal pour l'année 2022 est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération C 23/06 relative au compte administratif et à l'affectation des résultats du budget principal pour l'année 2022, Pierre BOLZE quitte la salle, la séance est placée provisoirement sous la présidence de Michel QUINET qui met au voix la délibération. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Pierre BOLZE reprend la présidence de la séance et poursuit avec les délibérations C 23/07 portant sur le budget primitif principal 2023 et C 23/08 portant sur la répartition de la contribution de l'année 2023 pour les EPCI. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

Il donne ensuite la parole à Sandra COUDERT, chargée de mission SCoT afin de présenter la délibération C 23/09 relative à l'avis sur le projet arrêté du PLU de Bouze-lès-Beaune.

Lors de la présentation du projet communal de création de logement, Pierre BOLZE précise que le principe de réalité doit s'appliquer sur la prise en compte de la rétention foncière, comme c'est le cas sur le projet de Bouze-lès-Beaune mais aussi sur d'autres communes. La rétention ne doit pas être écartée, elle doit être regardée précisément à l'échelle de chaque commune et prise en compte. Michel QUINET remercie Pierre BOLZE pour cette prise en compte de la rétention foncière qu'il a appelé de ses vœux dans ses observations à l'enquête publique. Valérie DUREUIL est elle aussi d'accord avec ce principe. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre BOLZE présente la délibération C 23/10 portant sur la désignation d'un référent du syndicat mixte au comité de sélection des projets bénéficiant du FEDER. Gérard ROY est désigné comme référent à l'unanimité.

Pierre BOLZE fait ensuite un point sur les observations reçues dans le cadre de l'enquête publique, 83 ont été reçues sur le registre dématérialisé et sont présentées par thématiques.

Pierre BOLZE informe également le comité syndical sur les avancements des réflexions sur la territorialisation des objectifs du SRADDET.

La séance se termine, Pierre BOLZE remercie les participants de leur présence et clôt la séance.

La secrétaire de séance
Valérie DUREUIL



Le Président du Syndicat,
Pierre BOLZE

